

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 31 (1985)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Philatélie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



(Suite du n° 9)

Sur papiers différents, celui de München et celui de Berne, les « Strubel » non dentelés furent vendus jusqu'au 30 Août 1862 pour le 15 Rappen rouge et jusqu'au 31 juillet 1863 pour les autres valeurs. Avec tous les défauts d'impression, les « Strubel » n'avaient pas la faveur du public, de plus, il fallait des ciseaux pour les couper des feuilles.

L'administration postale avait déjà des projets de timbres nouveaux et surtout envisageait d'utiliser un nouveau procédé qui consistait à perforer les timbres entre eux ce qui en facilitait leur séparation et également un moyen de sûreté contre les faussaires.

L'impression relief fut conservée, mais le papier « Dickson » revenant trop cher, il fut décidé d'utiliser le papier avec « marque de contrôle ».

Marque de contrôle, croix fédérale dans un double ovale, est obtenu par forte pression sur les feuilles de papier sec. Moyen complémentaire contre les faussaires.

## Helvetia dentelé

De nouvelles taxes postales devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1862, une nouvelle série fut mise en vente seulement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1862, en remplacement des « Strubel » qui furent retirés de la vente le 1<sup>er</sup> août 1863.

Cette nouvelle série se distingue par trois éléments :

1° — Helvetia assise de profil et non de face

2° — Les timbres étaient dentelés ce qui leur amena les faveurs du public

3° — Par une marque de contrôle (croix fédérale dans un double ovale) remplaçant le fil de soie transversal.

Au cours des années, les valeurs et couleurs des timbres varièrent.

Une autre évolution se profilait et à partir du 22 juin 1881, de nouvelles valeurs remplacèrent progressivement les précédentes.

Avec ces nouveaux timbres, tout au moins nouvelles valeurs faciales, un procédé révolutionnaire apparut : « Le papier avec fragments de fils de soie de différentes couleurs ». Ces fragments de fils de soie, dispersés dans la pâte à papier, rendirent plus difficiles les falsifications.

## Type chiffre et Helvetia debout

Mais bientôt il apparut que le papier était cassant et l'impression en relief trop onéreuse.

Une nouvelle série composée de deux types différents fut décidée et mise en vente à partir du 1<sup>er</sup> avril 1882.

Type Croix fédérale et Chiffre pour les petites valeurs, de 2 à 15 Cts., typographié, et type Helvetia debout, pour les valeurs de 20 Cts à 3 Frs, imprimé en taille douce.

Par un décret du 14 mai 1883, tous les timbres précédents la série Type Chiffre et Helvetia debout furent démonétisés le 1<sup>er</sup> octobre 1883.

A partir de 1905, la marque de contrôle du papier fut remplacée par le filigrane « Grande Croix ». Le filigrane est apposé dans la pâte du papier encore humide.

A partir du 11 novembre 1907, Guillaume Tell et son fils remplacèrent la série courante précédente.

Par la suite des séries courantes se succédèrent : paysages, personnages historiques, monuments, etc... Actuellement la série courante représente les signes du Zodiaque représentés chacun avec un paysage de la saison à laquelle le signe se rapporte.

## Timbres commémoratifs

Le 2 juillet 1900, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'U.P.U. fondée à Berne, 3 timbres spéciaux, de format vertical double des timbres ordinaires, furent émis.

A partir du 2 février 1932, avec l'émission commémorative de la Conférence du désarmement à Genève, régulièrement, tous les ans, l'administration postale de la Suisse émet de nouvelles vignettes postales.

Parmi ces émissions, régulièrement paraissent fin mai-début juin l'émission annuelle Pro Patria et entre le 29 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année également la série au profit de Pro Juventute.

## Conclusion

Avec le timbre-poste, c'est l'histoire de la Confédération qui nous est contée.

Avec le timbre-poste, défilent devant nos yeux les traditions, les paysages, etc...

Des balbutiements des premiers timbres émis en 1843 à leurs impressions modernes, c'est également l'histoire de l'Art graphique que nous représentent les timbres-poste.

A. Barriot

### PRO PATRIA 1985

Ausgabedag 28.5.1985  
Jour d'émission 28 5 1985  
Giorno d'emissione

Schätze aus Schweizer Museen  
Trésors des musées suisses  
Instruments de musique populaire  
suisses  
Tesori di Musei svizzeri  
Strumenti musicali popolari svizzeri



Musée Baud, L'Auberson  
Musée Baud, L'Auberson



Ritmisches Museum, Chur  
Musée Ritmique, Coire  
Museo ritico, Coira



Historisches Museum, Bern  
Musée d'histoire, Berne  
Museo Storico, Berna



Historisches Museum, Basel  
Musée d'histoire, Bâle  
Museo Storico, Basilea



Kornhaus, Burgdorf  
Kornhaus, Berthoud

Entwerfer Karl Tanner  
Autteur Niederwichterach  
Progettista

Format 33,4 x 28 mm  
Formato